

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre désigné dans le plan de classement ainsi que les alignements et allées d'arbres, les cordons boisés, les boqueteaux, les haies vives indigènes, les arbres fruitiers y compris les noyers, les compensations de plantations protégées abattues selon article 2 du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré du 27.06.2023.

Demande:

- Abattage Élagage Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant:

- risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;
 entrave avérée à l'exploitation agricole;
 impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 10 décembre 2025 au 8 janvier 2026

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale,
case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: SI CLM SA

Adresse: Rue du Grandsonnet 3 Grandson

Parcelle n°: 829

Essence: SAULE BLANC (SALIX ALBA) / SAPIN BLEU (PICEA PUNGENS 'KOSTER')

Diamètre à 1 m du sol: SAULE : 102CM / SAPIN : 35CM

Motif de la requête: SAULE : ARBRE MORT / SAPIN BLEU : ECORCE ENDOMMAGÉE

Date: 06.11.2025

Signature: 

SI CLM SA
ANTOINE MAILLARD
1422 GRANDSON

PLANTATION COMPENSATOIRE

Proposition du requérant: 1 SAULE PLEUREUR / 1 PIN SYLVESTRE

- oui non

Autre proposition:

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

Blessure à la base sur 70cm de la circonférence, soit plus de la moitié de cette dernière.

L'arbre se divise en multiaxes, divers coudes sont visibles.

DU SERVICE

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

- bon moyen mauvais investigation nécessaire

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREEMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

ADMINISTRATION COMMUNALE

Rue Basse 57 - case postale 23 - 1422 Grandson - Tél. 024 447 41 00 - www.grandson.ch

